



Nations Unies



Union interparlementaire



Union internationale des
telecommunications

Quatrième Forum parlementaire sur la société de l'information Le triple défi de la cybersécurité: Information, citoyens et infrastructure

18-20 mai 2011
Salle II - Centre de conférences de l'OIT
Organisation internationale du Travail
Genève, Suisse

Lignes directrices concernant les contributions écrites

Pour stimuler la discussion et la comparaison des expériences respectives, les coorganisateur du Quatrième Forum parlementaire encouragent vivement les parlements à présenter un bref rapport de 10 pages au maximum décrivant les différentes initiatives prises par les parlements nationaux pour faire face aux questions planétaires de la cybersécurité et de la protection des libertés et droits de l'homme fondamentaux des citoyens.

Ce rapport devra être envoyé à l'adresse électronique suivante : info@ictparliament.org d'ici le 6 mai 2011.

Veuillez trouver ci-dessous quelques lignes directrices propres à vous aider à rédiger votre report.

Point 1 : Panorama rapide de la législation et du cadre réglementaire existant à l'échelon national pour relever les défis de la cybersécurité, ainsi que de la (des) commission(s) chargée(s) de suivre ces questions au Parlement.

Point 2 : Brève description des volets du plan numérique national et/ou de la stratégie nationale en matière de sécurité, s'il en existe une, visant à donner confiance aux citoyens désireux d'entreprendre des activités en ligne, à protéger leur vie privée et leurs droits de l'homme fondamentaux sur Internet, à protéger les enfants en ligne, à protéger l'infrastructure des cyber-attaques, etc.

Point 3 : Description des difficultés rencontrées et des enseignements tirés quant à la lutte contre les menaces en ligne, par exemple pour ce qui est du fonctionnement des services de répression, de la création d'autorités indépendantes chargées de la protection des données, de la coopération internationale requise par les procédures d'enquête et de répression de la cybercriminalité, etc.

Point 4 : Description brève mais détaillée des mesures prises par le Parlement dans le but de relever le défi de la cybersécurité. Veuillez faire figurer les mesures prises en plénière ou en commission pour tout l'éventail des fonctions parlementaires, qu'elles soient législatives, de contrôle ou de représentation (lois adoptées ces dernières années, auditions organisées, commissions d'enquête, contrôle budgétaire, etc.).

Point 5 : Brève description des mécanismes bilatéraux et internationaux de coopération interparlementaire auquel votre pays est partie dans le but exprès de coordonner les interventions relatives à la cybersécurité.